

## **Réunion du Comité Syndical du 20 décembre 2019**

Convoqué le treize décembre deux mille dix-neuf, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du douze décembre deux mille dix-neuf pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le vingt décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-quatorzième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **94<sup>e</sup> Séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20191220-DCS645-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2020

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Monsieur Pierrick BELLAT  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Gérard BONHER  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Roger GARDES

Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Michel LACROIX  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Madame Françoise NOUHEN  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Michel PROSLIER  
Monsieur René VINZIO  
Monsieur Daniel VOGT

#### **Étaient excusés / absents :**

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Martine FAUCHER  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Didier IMBERT  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Bertrand PASCIUTO  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Gilles PETEL  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Gilles VOLDOIRE  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Marc REGNOUX

À Monsieur Alain DEAT  
À Monsieur Christian MÉLIS  
À Monsieur Dominique ADENOT

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

**Procès-Verbal de la 93<sup>e</sup> Séance  
du Comité Syndical**

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal de la 93<sup>e</sup> séance du Comité Syndical qui s'est déroulée le 10 octobre 2019.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le procès-verbal de la 93<sup>e</sup> séance du Comité Syndical qui s'est déroulée le 10 octobre 2019.**

**À Clermont-Ferrand, mardi 07 janvier 2020.  
Dominique ADENOT,  
Président.**





## Procès-Verbal de la 93<sup>e</sup> Séance du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical du 10 Octobre 2019

Convoqué le trente septembre deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le dix octobre deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt troisième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, site 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### 93<sup>e</sup> Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Pierrick BELLAT  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Gérard BONNIER  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Pierre CERLES  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Gérard DUBOIS

Monsieur René GUÉLON  
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Christian MÉLUS  
Madame Françoise NOUHEN  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Michel PROSLIER  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Jacques VIGNERON  
Monsieur René VINZIO  
Monsieur Daniel VOGT  
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avalent donné pouvoir :

Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL

À Monsieur Michel PROSLIER  
À Monsieur Dominique ADENOT  
À Monsieur Jacques CHEVALIER  
À Monsieur Marc REGNOUX  
À Monsieur Frédéric BONNICHON

Étaient excusés / absents :

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Nicolas BONNET  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Madame Martine FAUCHER  
Madame Héléne FEDERSPIEL  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Roger GARDES  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Didier IMBERT  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Bertrand PASCIUTO  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Gilles PETEL  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

### 639 – Procès-Verbal de la 92<sup>e</sup> Séance du Comité Syndical

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal de la 92<sup>e</sup> séance du Comité Syndical qui s'est déroulé le 19 juin 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le procès-verbal de la 92<sup>e</sup> séance du Comité Syndical qui s'est déroulé le 19 juin 2019.

### 640 – Association Marque Auvergne Adhésion

Monsieur le Président explique aux membres présents de l'Assemblée Délibérante que pendant l'été 2017, l'association Auvergne Nouveau Monde est devenue l'association Marque Auvergne dont l'objectif est de faire connaître l'Auvergne, au sein même du territoire pour développer la fierté d'y habiter, mais également hors Auvergne pour promouvoir cette terre de destination touristique, d'économie dynamique source d'emplois et d'opportunités d'entrepreneuriat ainsi que d'épanouissement personnel et familial.

L'association Marque Auvergne, présidée depuis juin 2019 par Nicolas NUGER, directeur communication de la Banque Nuger, rassemble des acteurs privés et publics, tant au niveau de sa gouvernance que de ses adhérents.

Parmi ses adhérents privés, figurent des entreprises du territoire, (Michelin, Limagrain, les Eaux de Volvic, Engle, EDF, MS, Sol Solution Pictures, Oksitis, etc.), des pôles de compétitivité et clusters (ViaMèca et Céréales Vallée devenu Vegopolys Valley, etc.), des acteurs touristiques, culturels ou sportifs (Vulcania, Le Pal, Volcan de Lemptégy, la Coopérative de Mai, ASM, ...). Les adhérents publics sont, par exemples, les 4 départements auvergnats, les agglomérations du territoire (Issoire, Vichy, Moulins, Aurillac, le Puy-en-Velay) et sur le territoire du Grand Clermont, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans. Le Grand Clermont n'est, à ce jour, pas adhérent de l'association Marque Auvergne.

L'association développe, pour et avec ces membres et partenaires, plusieurs actions hors et en Auvergne, articulées autour de 3 axes (liste non exhaustive) :

- **Avec et pour les entreprises**
  - Partenariat avec l'entreprise Sodexo pour servir des repas 100% auvergnats de façon ponctuelle, développant ainsi des opportunités d'affaires pour les producteurs locaux ;
  - Partenariat avec le comité d'entreprise d'Aéroport de Paris pour faire connaître aux 7 500 salariés d'ADP la destination touristique Auvergne lors d'un salon ;
- **Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à l'Auvergne**
  - Partenariat privilégié avec l'ASM permettant notamment d'animer ponctuellement des temps de promotion de la gastronomie auvergnate sur le parvis du stade, en collaboration avec l'Association des Fromages AOP d'Auvergne ou les Toques d'Auvergne ;
  - Habillage des zones d'arrivée et d'embarquement de l'aéroport de Clermont valorisant les atouts de l'Auvergne ;
  - Coordination de l'espace Auvergne lors du congrès national 2018 de l'Ordre des Experts-Comptables qui s'est déroulé à la Grande Halle ;
- **Développer et s'appuyer sur les réseaux**
  - Animation de l'Auvergne Presse Club afin de renforcer la présence de l'Auvergne dans les sujets traités par la presse nationale et dans les journaux télévisés ;
  - Forte présence sur les réseaux sociaux pour relayer la présence de l'Auvergne dans les médias presse et télévisés et valoriser les succès auvergnats qu'ils soient économiques, touristiques, culturels ou sportifs ;
  - Organisation des rendez-vous Up'Héros afin de mettre en lumière et de créer du réseau entre les entrepreneurs du territoire ;
  - Animation de soirées « Influence » au Sénat et à l'Assemblée Nationale en présence de parlementaires, chefs d'entreprises, influenceurs de réseaux parisiens et auvergnats afin de valoriser l'attractivité de l'Auvergne.

Une nouvelle opération « L'Auvergne recrute » se prépare, en lien avec la politique du Grand Clermont en faveur des conjoint(e)s. Elle a pour objet de faire connaître l'Auvergne en tant que destination d'emplois via notamment des campagnes nationales sur les opportunités de recrutement.

L'adhésion à la Marque Auvergne pourrait, par exemple, permettre de demander un focus sur les offres d'emplois au sein du territoire. Un pack accueil pour les salariés est envisagé auquel le Grand Clermont pourrait être associé à sa conception et à sa promotion auprès des nouveaux arrivants.

Monsieur le Président précise que l'adhésion était de 1.000,00 € pour l'année 2019 et propose d'adhérer à l'association Marque Auvergne à compter du 01/01/2020 pour le montant annuel qui sera fixé pour l'année 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :  
- d'approuver l'adhésion du PETR Le Grand Clermont à l'association Marque Auvergne à compter du 01/01/2020 ;  
- que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2020.

## 641 – ARADEL : Adhésion

Monsieur le Président explique aux membres présents de l'Assemblée que l'ARADEL (Association Rhône-Alpes des professionnels du Développement Économique Local) est un acteur régional de l'accompagnement des professionnels du développement économique et territorial, constitué sous forme associative.

Créé en 1986 pour répondre aux évolutions du métier de développeur économique local, l'ARADEL a pour missions :

- ✓ de renforcer, développer les échanges et l'information vers et entre les adhérents ;
- ✓ de professionnaliser les adhérents, notamment par la formation ;
- ✓ développer et valoriser les capacités, les connaissances, l'analyse sur trois types d'expertises : les métiers du développeur économique, notamment sur les liens existant ou à créer vis à vis des autres métiers du développement local ; l'évaluation des politiques économiques territoriales ; les stratégies de développement territorial ;
- ✓ d'être force de propositions et de représentation sur ces domaines de compétences soit à la demande des adhérents, soit à la demande des partenaires soit en fonction des thèmes d'actualité.

L'ARADEL conduit ainsi un travail de professionnalisation des acteurs du développement économique local qui permet d'appuyer la mise en œuvre de politiques cohérentes et de répondre au mieux aux besoins des entreprises.

Une offre de formations riche, des journées d'échanges, des ateliers pratiques ou encore des colloques sont organisés chaque année pour mobiliser le réseau et favoriser les échanges d'expériences et la constitution de savoirs et savoir-faire à destination des adhérents.

Pour accomplir ses missions, l'ARADEL s'appuie sur une équipe de 4 personnes et sur l'expertise de ses membres, répartis en trois catégories : membres titulaires, membres associés et membres partenaires. Compte tenu de la dimension réseau qui l'anime, l'ARADEL demande à ses membres ainsi qu'à tout développeur territorial individuel ou toute structure souhaitant bénéficier de son offre de prestations, de s'engager à adhérer annuellement à l'association.

L'ARADEL compte aujourd'hui 900 adhérents dont une pluralité d'organismes de développement économique (collectivités territoriales, agences de développement économique, comités d'expansion économique, ...) et des profils variés de développeurs économiques.

Acteur à part entière dans la dynamique économique régionale, l'ARADEL a choisi depuis 2018, de déployer ses actions sur le périmètre Auvergne Rhône Alpes.

Compte tenu de l'intérêt à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et des acteurs économiques à travers divers projets structurants portés par le Grand Clermont sur son territoire (à travers le Projet Alimentaire Territorial notamment), une adhésion à l'ARADEL permettra aux agents du Grand Clermont d'accéder au programme de formation afin de monter en compétences sur ces aspects. Le montant d'une adhésion individuelle s'élève à 35,00 €. Cette adhésion permettra à un agent du Pôle Développement de suivre une première formation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de statuer sur le financement d'une adhésion individuelle par le PETR Grand Clermont à l'ARADEL.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'approuver le financement d'une adhésion individuelle par le PETR Le Grand Clermont à l'ARADEL ;
- que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2019.



Monsieur le Président rappelle aux membres présents de l'Assemblée l'appel à projet MASSIF CENTRAL « Services et Design » et le projet développé par Mond'Arverne Communauté.

#### **1- Contexte de l'appel à offre de coopération Massif Central**

L'ADEFPAT (Association pour le développement par la formation des projets, acteurs et territoires) est une association régionale du Sud Massif central, créée en 1983, par des organisations de développement local qui ont souhaité se doter d'un outil adapté à l'accompagnement des porteurs de projet.

Dans le cadre d'un appel à candidature, elle a proposé l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de coopération à l'échelle du Massif Central visant à travailler la thématique « services et design », c'est-à-dire la création de services aux habitants par l'expertise d'usage.

En effet, le contexte politico-social change et les mutations en cours poussent à imaginer de nouvelles formes d'intelligence collective, d'organisation et de coopération à l'échelle des territoires. Il apparaît nécessaire de remodeler les politiques publiques en appliquant des méthodes transversales, pluridisciplinaires et innovantes.

La méthode du design apparaît comme une réponse possible, dans le cadre de la création de services, pour faire face aux enjeux d'attractivité des territoires ruraux et périurbains. Il s'agit d'un processus valorisant la place des usagers, à la croisée des chemins entre design de service et développement local.

Pour l'expérimenter actuellement sur plusieurs projets dans l'Aveyron, le Lot ou le Tarn, l'ADEFPAT a constaté que la démarche de design territorial permet de concevoir avec succès des services aux habitants à l'initiative de collectivités locales, de collectifs d'entreprises ou de groupes mixtes public/privé.

5/11

Au lieu de les concevoir de A à Z en circuit fermé par l'un des acteurs, au risque d'aboutir à une offre déconnectée des attentes des utilisateurs, cette méthode permet de construire progressivement des services en s'appuyant sur leurs usagers futurs, via un processus d'itération d'essai/erreurs. Cette méthode permet de sécuriser la pertinence d'un nouveau service en s'appuyant sur une approche pluridisciplinaire (économie, marketing, gestion, design, sociologie, urbanisme...) et l'expertise de ses futurs utilisateurs. Elle permet d'impliquer les habitants sur la conception d'un service qui leur est destiné, et qui vient renforcer l'attractivité de leur territoire

#### **2- Le projet de design de services avec Mond'Arverne Communauté**

Le Grand Clermont, toujours à la recherche de projet et de méthode innovante pour le territoire, a souhaité répondre à cet appel à coopération « Terre de design » en partenariat avec Mond'Arverne Communauté. Ce projet a été retenu avec notamment ceux du Conseil Départemental de la Creuse et du PCTE de Figeac.

#### Contexte

Dès la fusion, les élus de Mond'Arverne Communauté ont décidé d'engager concomitamment un projet de territoire, un PLUi, et un PCAET pour travailler sur une planification stratégique à 15 ans qui réponde à la fois aux besoins des habitants, à une ambition de développement territoriale mais également à la nécessité d'intégrer la problématique du changement climatique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie et de la déclinaison de ces trois démarches, Mond'Arverne Communauté a souhaité s'appuyer sur des méthodes participatives permettant de coconstruire les objectifs et les ambitions du territoire avec l'ensemble des élus territoriaux, des partenaires institutionnels et techniques, mais également avec les acteurs de la société civile et ses citoyens.

#### Moins de services en partie Ouest du territoire

Dans la phase diagnostic de l'élaboration du projet de territoire, une particularité est apparue ; la partie ouest du territoire, en partie située en moyenne montagne, à vocation touristique, comprenant ¼ des habitants, est moins « dotée » et moins structurée en services.

L'accès à des services de qualités, partout et pour tous, étant une priorité d'actions, et de nombreux besoins ayant été exprimés lors des moments participatifs avec les acteurs du territoire, la question du déploiement de services à l'ouest du territoire est devenue un objectif opérationnel à moyen terme.

Les services identifiés, absents ou existants mais non structurés ou en manque de lieu d'accueil sont nombreux : école de musique, médiathèque, ALSH, espaces associatifs, maison de services, espaces de cotravail, lieu favorisant les mobilités, accès au numérique, tiers lieux, office de tourisme et du citoyen, guichet unique....

#### Le projet de design de services permettra :

- de déterminer avec les acteurs, notamment les habitants, quels services et quels équipements créer ou déployer au regard de ceux existants sur le territoire ;
- de déployer des méthodes de coconstruction efficaces ;
- de déterminer le ou les lieux d'implantation de ces services ;
- de bâtir le modèle économique et de fonctionnement du lieu retenu ;
- d'assister le maître d'ouvrage pour la réalisation du préprogramme architectural en concertation avec les futurs usagers.

Il est à noter que la communauté de communes est propriétaire du Clos d'Issac à St Saturnin, un site de 4 ha comprenant un bâtiment de 1.600 m<sup>2</sup>, susceptible d'accueillir des services. La démarche devra d'abord vérifier l'opportunité d'accueillir des services en ce lieu et, en cas de réponse positive, d'arrêter sa vocation, les destinations des espaces extérieurs et du bâtiment, définir les partis d'aménagement et les orientations programmatiques, vérifier la faisabilité économique du projet tant en investissement qu'en fonctionnement.

#### La suite opérationnelle

Le coût prévisionnel du dossier est estimé à 92.667,00 € HT soit 111.200,00 € TTC

Coût de l'étude : 81.000 HT soit 97.200,00 € TTC

Coût du volet interrégional Massif Central : 11.667,00 € HT soit 14.000,00 € TTC

Le calendrier proposé est le suivant :

- Dépôt du dossier pour le financement Massif Central : juillet 2019
- Comité de programmation Massif Central : automne 2019
- Réalisation : à partir de janvier 2020

Dans le cadre des fonds Massif Central, cette opération de coopération pourrait bénéficier d'un financement de 80% TTC.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de statuer sur la demande de portage de la mission « Design de services » pour la mise en place de services destinés aux habitants de la partie Ouest de Mond'Arverne Communauté par le PETR du Grand Clermont, sachant qu'une demande de subvention à hauteur de 80 % du coût final TTC sera donc sollicitée auprès du programme Massif Central. La réalisation effective de cette opération par le Grand Clermont restera conditionnée à l'obtention de cette subvention.

Le cas échéant, cette délibération annulera et remplacera la délibération n°638 du 19/06/2019.

#### Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- que la mission « Design de services » pour la mise en place de services destinés aux habitants de la partie ouest de Mond'Arverne Communauté sera portée par le PETR Le Grand Clermont ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute subvention pour le financement de l'opération ;
- que la réalisation opérationnelle ne sera effective qu'après obtention de subvention visant à financer le projet à hauteur de 80% ;
- que les crédits seront prévus au budget du ou des exercices concernés ;
- que la présente décision annule et remplace la délibération n°638 du 19/06/2019.

### 643 – Voie Verte : Mission de l'écologie et Aménagements Paysagers

Monsieur le Président rappelle aux membres présents de l'Assemblée les modalités de projet de Voie Verte le long de la rivière Allier.

Le projet de voie verte le long de la rivière Allier d'Authezat à Pont-du-Château, sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Grand Clermont et maîtrise d'œuvre déléguée au Département du Puy-de-Dôme, assure deux principales fonctions :

- permettre la réappropriation de la rivière Allier par les habitants du Grand Clermont en offrant un espace sécurisé et aménagé pour la pratique d'activités de plein air, là où il existe un réel déficit d'équipements structurants ;
- constituer une nouvelle offre touristique à même d'attirer un public d'itinérance et de participer à une meilleure diffusion de la fréquentation touristique départementale fortement concentrée sur le secteur de la Chaîne des Puy.

Ainsi, les objectifs recherchés du projet sont de :

- Concourir fortement à l'aménagement et au développement du territoire du Val d'Allier en donnant une place plus centrale à la rivière ;
- Favoriser l'usage des modes doux pour les déplacements de loisirs et quotidiens ;
- Participer à la préservation de la rivière Allier et de ses milieux ;
- Faire s'approprier la rivière Allier par la population locale ;
- Rééquilibrer la fréquentation touristique au sein du Puy-de-Dôme ;
- Développer l'offre de sports en pleine nature dans le Puy-de-Dôme par l'aménagement d'une voie verte (une seule existe à ce jour dans le département) ;

Les objectifs opérationnels visent à :

- Réaliser des aménagements sécurisés et continus pour les usagers ;
- Aménager des tronçons accessibles au plus grand nombre et notamment aux personnes en situation de handicap ;
- S'assurer de la préservation des espaces naturels traversés et de la faune qu'ils abritent ;
- Participer au développement des continuités écologiques.

À ce jour, l'engagement des travaux est prévu fin 2019 / début 2020 dès l'obtention des divers autorisations administratives nécessaires avec un objectif de mise en service des aménagements courant 2021.

Dans ce cadre, en réponse aux impacts potentiels du projet sur le milieu naturel, des mesures vont être mises en place afin de protéger les milieux, les espèces floristiques et faunistiques qu'ils abritent, ainsi que leurs déplacements (Trame Verte et Bleue). On distingue notamment les mesures d'évitement et de réduction et des travaux de génie écologique d'accompagnement portés par le maître d'ouvrage.

Il est donc nécessaire de s'adjoindre les services d'une mission d'écologie pour l'animation, le conseil et l'assistance pour les prescriptions et la mise en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'aménagement de la voie verte.

Elle se décompose en deux phases :

- le conseil en tant qu'appui scientifique dans l'application des mesures en faveur de la biodiversité définies dans les dossiers réglementaires (étude d'impact et autorisation environnementale) au stade de la préparation des pièces de consultation des opérateurs économiques (phase DCE travaux) ;
- l'assistance en phase travaux dans la mise en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité, dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral à intervenir, portant autorisation environnementale.

Par ailleurs, face aux enjeux de reconquête paysagère d'un Val d'Allier marqué par son passé industriel et son urbanisme périurbain, la voie verte doit à la fois s'insérer dans le paysage et participer de sa restauration. Elle se doit également d'offrir à ses utilisateurs un cadre paysager de qualité.

C'est pourquoi, il est tout d'abord nécessaire, de faire appel aux compétences d'un paysagiste pour une mission de :

- de repérage et analyse du paysage perçu, du/des identités paysagères, du séquençage de l'itinéraire, du patrimoine et des points de vue de qualité ;
- de définition d'une identité et lisibilité de la voie verte par rapport à son histoire, les caractéristiques identitaires des séquences paysagères, la mise en évidence des sens... ;
- de propositions d'aménagements paysagers ;
- de définition d'un cahier des charges permettant le lancement des travaux paysagers.

Cette étude sera suivie de la réalisation elle-même des travaux paysagers préconisés tout au long de la voie verte.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces prestations (études et travaux) s'élève globalement à 234.000,00 € HT avec le plan de financement suivant :

- LEADER Val d'Allier du Grand Clermont : 85.539,85 €
- État (contrat de ruralité 2019) : 77.220,00 €
- PÉTR du Grand Clermont : 71.240,15 €

Soit pour la mission « Écologie » d'un montant de 84.000,00 € :

- LEADER Val d'Allier du Grand Clermont : 31.095,40 €
- État (contrat de ruralité 2019) : 27.220,00 €
- PÉTR du Grand Clermont : 25.684,60 €

Soit pour la l'étude et les travaux paysagers d'un montant de 150 000,00 € :

- LEADER Val d'Allier du Grand Clermont : 54.444,45 €
- État (contrat de ruralité 2019) : 50.000,00 €
- PÉTR du Grand Clermont : 45.555,55 €

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver le portage par le PÉTR Le Grand Clermont des opérations « Écologies » et « Études et travaux paysagers » pour la voie verte ainsi que les plans de financement prévisionnels globaux du projet, du projet « Écologies », du projet « Études et travaux paysagers » ; d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant effectuer, sur la globalité de l'opération, les demandes de subvention État, dans le cadre du Contrat de Ruralité 2019 ainsi que celles relatives au programme européen LEADER ; d'acter que la réalisation effective de cette opération par le PÉTR Le Grand Clermont restera conditionnée à l'obtention de ces subventions et d'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur aux plans de financement prévisionnel.

Le cas échéant, cette décision annulerait et remplacerait la délibération n°625 du 04/04/2019.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'approuver le portage par le PÉTR Le Grand Clermont de l'opération « Écologies » dans le cadre de la Voie Verte le long de l'Allier ;
- d'approuver le portage par le PÉTR Le Grand Clermont de l'opération « Études et travaux paysagers » dans le cadre de la Voie Verte le long de l'Allier ;

- d'approuver le plan de financement prévisionnel global du projet de Voie Verte le long de l'Allier ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet « Écologies » ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet « Études et travaux paysagers » ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer, sur la globalité de l'opération, toutes les demandes de subvention dont celle auprès des services de l'État, dans le cadre du Contrat de Ruralité 2019, ainsi que celles relatives au programme européen LEADER ;
- que la réalisation effective de ces opérations par le PÉTR Le Grand Clermont est conditionnée à l'obtention de ces subventions ;
- d'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur aux plans de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant aux présentes décisions ;
- que les crédits seront prévus au budget des exercices concernés ;
- que la présente décision annule et remplace la délibération n°625 du 04/04/2019.

## 644 – Mise à Disposition d'un Fonctionnaire

Monsieur le Président explique aux membres de l'Assemblée qu'un congé de mobilité a été accordé à l'agent occupant le poste au grade de Directeur à compter du 02 octobre 2019.

Il rappelle que, s'agissant d'un poste permanent au grade de Directeur pour assurer les fonctions de direction du PÉTR Le Grand Clermont, la procédure de recrutement consiste à, dans un premier temps, déclarer la vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme qui procédera à sa publication.

Il rappelle que la procédure globale de recrutement peut aisément atteindre plusieurs mois, comprenant la phase d'annonce, la phase de réception des candidatures qui doit être au minimum d'un à deux mois, la phase d'organisation des entretiens et celle de la gestion administrative du recrutement selon le statut de l'agent retenu pour le poste.

Considérant l'effectif des services du PÉTR Le Grand Clermont ainsi que son activité, il a été nécessaire de trouver une solution rapide. Plusieurs interlocuteurs ont été contactés.

Monsieur le Président de Clermont Auvergne Métropole a proposé la mise à disposition d'un agent de catégorie A. La gestion de la rémunération, du temps de travail et de la carrière de cet agent serait à la charge de sa collectivité d'origine. Cette dernière facturerait les coûts liés à cette mise à disposition au PÉTR Le Grand Clermont.

Afin de définir les modalités de fonctionnement, il conviendra d'établir entre Clermont Auvergne Métropole et le PÉTR Le Grand Clermont une convention de mise à disposition dont vous trouverez une proposition annexée au présent rapport, conformément à l'article 4 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Cette convention définit les activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités. Elle prévoit également les modalités de remboursement de la rémunération du fonctionnaire mis à disposition ainsi que les cotisations et

contributions afférentes, qui ont été évaluées à 21.800,00 € pour la fin d'année 2019 et à 86.000,00 € sur une année civile.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver la mise à disposition d'un agent de catégorie A par Clermont Auvergne Métropole ainsi que le projet de convention de mise à disposition joint au présent rapport.

- Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**
- **d'approuver la mise à disposition d'un fonctionnaire par Clermont Auvergne Métropole à compter du 14/10/2019 ;**
  - **d'approuver la convention de mise à disposition telle que présentée en séance ;**
  - **dit que les crédits seront prévus au budget des exercices concernés.**